RÉPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 18 OCTOBRE 1962

DECRET N° 62- 448 /PR.SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.-M. AROUNA MAMA, Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense assurera l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pendant l'absence de M. René DEROUX.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:
P.R. 15
S.G.G. 3
A.N.D. 1
MINISTRES 12
L.J.L. 1
J.C.R.D. 1

Hubert MAGA